



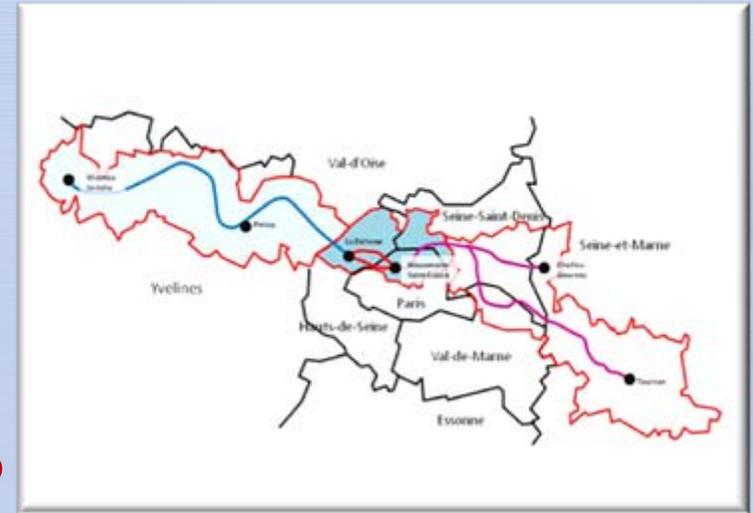
12 octobre 2010 :

Quelle desserte pour le

Mantois ?

Quel atout pour le

développement du territoire ?



Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest

de Saint - Lazare à Mantes-la-Jolie, via La Défense et Nanterre

1^{er} octobre - 19 décembre 2010



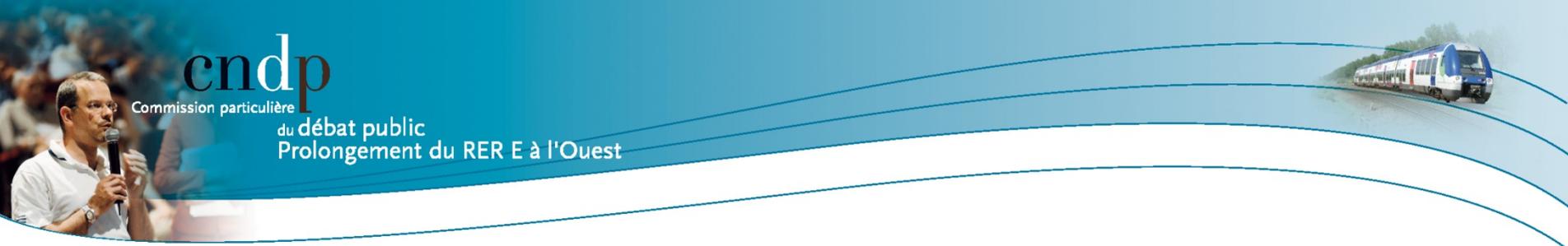
Michel VIALAY

Maire de Mantes-la-Jolie



Michel GAILLARD

Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)
sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest



cndp

Commission particulière

du débat public

Prolongement du RER E à l'Ouest

Le déroulement de la réunion

Présentation des principes et des caractéristiques du **débat public**

Questions de la salle

Présentation du **projet** par RFF et le STIF

Echange et débat – questions écrites et orales au maître d'ouvrage

Les **projets de l'OIN Seine Aval** et le prolongement du RER E

Echange et débat (suite) – questions écrites et orales au maître d'ouvrage

Clôture de la réunion



Qu'est-ce qu'un débat public ?



➤ *Le cadre réglementaire :*

- *code de l'Environnement*, articles L 121-1 à L 121-15

➤ *L'objectif :*

- faire **participer** le grand public à l'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national

en amont de l'élaboration précise du projet et de la décision de le réaliser,

- **entendre** les avis et propositions du public,

- les **faire connaître** au maître d'ouvrage et au public.



Qui organise le débat ?

La Commission nationale du débat public (CNDP)

autorité administrative indépendante,
saisie par les maîtres d'ouvrage des grands projets d'aménagement,
décide d'organiser ou non un débat public.





Pourquoi un débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest ?

- **saisine** de la CNDP par le STIF et RFF le 18 décembre 2009
- **décision** d'organiser un débat public le 3 février 2010

Trois critères :

- 1) L'intérêt national du projet (lien avec l'axe Seine)
- 2) Ses impacts sur l'environnement
- 3) Les apports socio-économiques attendus pour les territoires desservis

L'articulation avec les autres projets ferroviaires franciliens sera évoquée au cours du débat.





Qui anime le débat ?

Une Commission particulière du débat public (CPDP)

- nommée par la CNDP pour la durée du débat
- indépendante et neutre



- . **Michel GAILLARD**, président de la CPDP, ancien cadre d'EDF,
- . **Marie-Françoise SÉVRAIN**, conseillère en environnement, vice-présidente de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs,
- . **Olivier GUÉRIN**, magistrat honoraire à la Cour de Cassation, membre de la CNDP,
- . **Bruno de TRÉMIOLLES**, ancien cadre de Pechiney-Alcan.



Que fait la CPDP ?

Sa mission :

- animer le débat public et veiller à son bon déroulement selon trois principes :

a) **ouverture** à tous

b) **transparence** du débat et équivalence des participants

c) **respect** des règles d'un débat démocratique

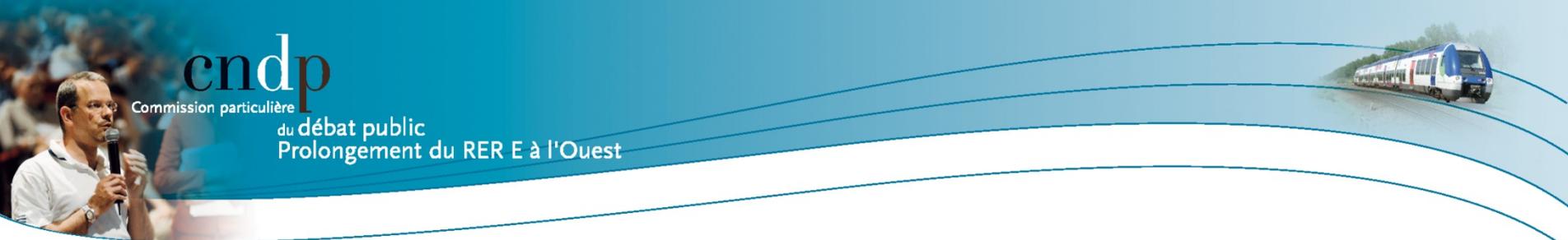
Ses activités :

- diffuser l'information

- donner la parole au public

- rédiger un compte-rendu à l'issue du débat public





Quelle est la place du maître d'ouvrage dans le débat ?

- *Il élabore le dossier de présentation du projet*
 - base du débat public
 - consultable par tous (site Internet, siège de la CPDP, communication à la demande)

- *Il présente le projet de prolongement du RER E au débat*
 - au début des réunions publiques
 - en réponse aux questions du public

- *Il prend une décision à l'issue du débat*
 - poursuivre, modifier ou abandonner le projet





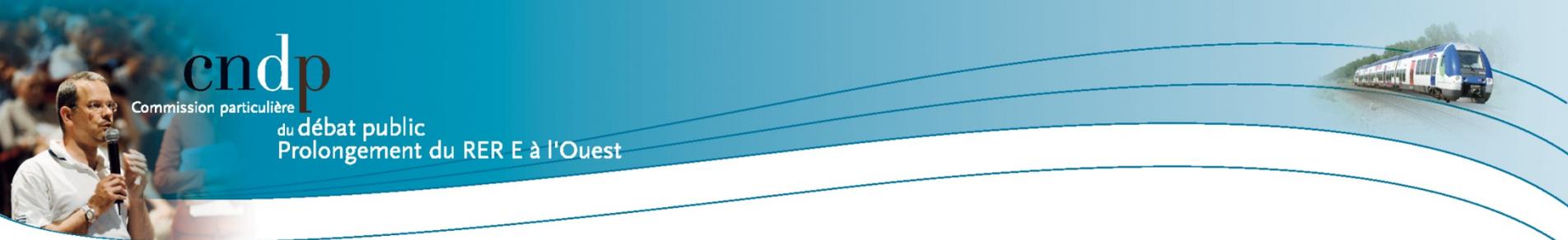
Comment la CPDP assure-t-elle l'information du public ?

- ✓ *La diffusion du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse*
- ✓ *Des supports d'information spécifiques :*
 - *site Internet : www.debatpublic-rer-e.org, dépliant de présentation du débat public et du projet, lettre d'information électronique, Journal du Débat, panneaux d'exposition, « cahiers d'acteurs » rédigés par les personnes morales*
- ✓ *Une large campagne de communication et de mobilisation sur le territoire du projet*
- ✓ *Un partenariat avec les collectivités territoriales concernées par le projet*



Comment participer au débat public ?

- . **LE SITE INTERNET DU DÉBAT** – *www.debatpublic-rer-e.org*
- . **LES RÉUNIONS PUBLIQUES**
 - la réunion publique d'ouverture – *le 7 octobre, à Paris*
 - les huit réunions publiques sur le territoire du projet
 - la réunion publique de synthèse du débat public – *le 16 décembre, à Paris*
- . **LES RENCONTRES AVEC LES USAGERS DANS LES GARES**
- . **LES CAHIERS D'ACTEURS** – pour les personnes morales



Que se passera-t-il après le débat public ?





Présentation du projet par RFF et le STIF

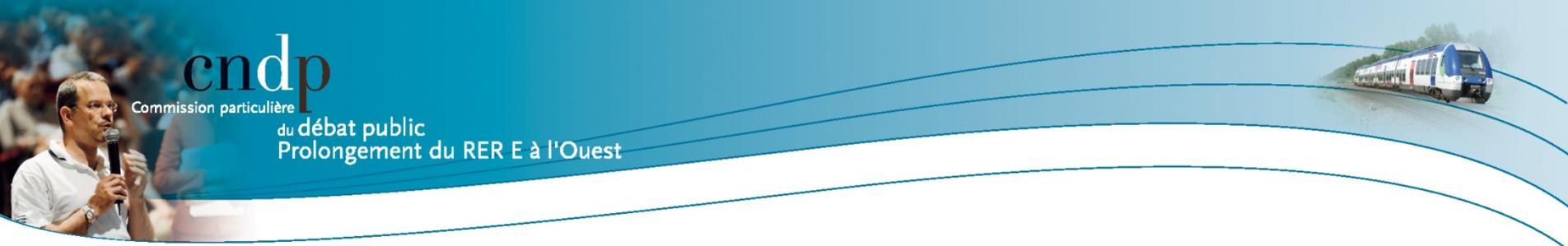
Sandrine GOURLET - STIF, responsable des projets ferrés

Christophe DENIAU - STIF - chargé de projets

Jean FAUSSURIER - RFF, directeur du projet EOLE – NExT

Rachid EL MOUNZIL - RFF, directeur adjoint du projet EOLE-NExT

Luc ROBERT - Transilien SNCF, directeur adjoint de la direction du développement



cndp

Commission particulière

du débat public

Prolongement du RER E à l'Ouest

Les règles du débat public

La CPDP qui anime les réunions publiques doit veiller à leur bon déroulement.

Chacun est prié de respecter quelques règles :

- **attendre** de disposer d'un **micro** pour s'exprimer ;
- ne prendre la parole qu'**après y avoir été invité par le président de séance** ;
- **se présenter** avant de poser sa question ou de donner son avis ;
- **argumenter** les opinions et propositions formulées ;
- respecter un temps de parole d'environ **trois minutes**.



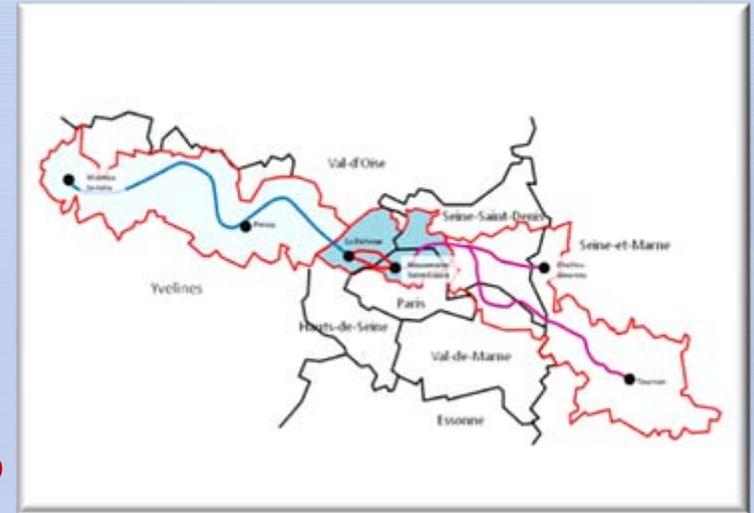
12 octobre 2010 :

Quelle desserte pour le

Mantois ?

Quel atout pour le

développement du territoire ?



Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest

de Saint - Lazare à Mantes-la-Jolie, via La Défense et Nanterre

1^{er} octobre - 19 décembre 2010



David MORGANT

Directeur de l'Epamsa

(Etablissement public d'aménagement du Mantois - Seine Aval)



Prochaine réunion du débat public

Le jeudi 14 octobre, 17h30

à La Défense

Centre Cœur Conférence, Esplanade du Général de Gaulle

Un nouveau RER à La Défense. Quel intérêt pour ceux qui habitent et travaillent à La Défense ? Quelles évolutions du quartier d'affaire ?